

FOULEES ROSES DU SEDAN-CHARLEVILLE

Règlement de la course

1. Le 07 octobre 2018, une course mixte non compétitive, « Les Foulées Roses », sera organisée à l'occasion de la 99^{ème} édition de Sedan-Charleville.
2. Les concurrent(e)s seront regroupé(e)s sur le parking devant « CORA » à Villers-Semeuse pour rejoindre ensemble la place DUCALE.
3. Pour s'intégrer au cœur du peloton de Sedan-Charleville, le départ de cette course de 6.6 km environ sera donné par vagues de niveau, la première à 14h40 puis toutes les 10 minutes jusqu'à 15h10. Sur le parking CORA
4. L'arrivée aura lieu sur la place DUCALE où les concurrent(e)s bénéficieront du ravitaillement installé rue de MANTOUE.
5. La course est ouverte à toute personne née avant 2002.
6. L'engagement est fixé à 15 € jusqu'au 31/08/18 et 17 € après cette date (3€ seront reversés à la Ligue contre le Cancer dans le cadre du dépistage du cancer du sein). Le règlement sera réalisé par les clubs ou individuellement par les athlètes à l'inscription. Aucun remboursement ne sera effectué.
7. Certificat médical : les concurrent(e)s non licencié(e)s ainsi que de la licence santé FFA devront fournir un certificat médical datant de moins d'un an . Pour les athlètes licencié(e)s dans un club, la licence Running, renouvelée en septembre 2018 est suffisante.
8. Dossards : les dossards devront être portés sur la poitrine, fixés par 4 épingles et visibles dans leur intégralité.
9. Responsabilité médicale : le médecin de l'épreuve peut mettre hors course tout(e) participant(e) dont la santé lui semble compromise.
10. Les participant(s) ne bénéficient pas de primes ni de coupes. Ils ou elles recevront un tee-shirt rappelant l'importance du dépistage du cancer du sein et un VTT sera tiré au sort, parmi les arrivant(e)s, à 16h30 sur la Place Ducale.
11. Les organisateurs du 99^{ème} Sedan-Charleville déclinent toute responsabilité en cas de vols ou de détériorations qui pourraient se produire lors de cette manifestation sportive.
12. Conformément à la loi informatique et liberté : les participant(e)s disposent d'un droit d'accès et de radiations des informations les concernant. Sauf opposition de leur part, leurs coordonnées peuvent être transmises à nos différents partenaires.
13. Acceptation : Tout(e) concurrent(e) inscrit(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.
14. Un transport gratuit est assuré par les CARS MEUNIER de Charleville-Mézières (Marché couvert place Nevers) vers Villers-Semeuse (IBIS Hôtel) Départ 13 H 00
15. Possibilité de déposer les sacs des participant(e)s au marché couvert.
16. Un échauffement collectif en musique sera proposé vers 14H15 au départ sur le parking CORA

Bulletin d'inscription individuel

Aucune inscription ne sera prise sans un règlement à l'ordre de COURIR EN ARDENNE.
Tous les bulletins d'inscription et les chèques sont à adresser à :

Courir en Ardenne BP. 351 – 08105 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

D.BEAUMIER : 06 87 32 06 50

JP.GRIBOUT : 06 31 12 85 79

E-mail : foulesroses.SC08@gmail.com

Nom / Prénom : Date de naissance :/..../.....

Femme Homme Taille tee-shirt: S M L XL XXL (sous réserve de disponibilité)

Adresse postale :

Adresse mail@.....

Club : Numéro de licence :

Entreprise, Groupe, Association :

Joindre un certificat médical pour les non-licencié(e)s.

Règlement : 15 € par personne avant le 31/08/18 puis 17 € après cette date

Prendra le bus de Charleville à Villers Semeuse : OUI NON

Droit à l'image : les participant(e)s acceptent la publication de leur nom et l'utilisation de leur image à titre sportif, promotionnel et non commercial.

Signature :

Les inscriptions se feront sur le site «**LE SPORTIF.COM**» ou par courrier ou à la boutique de Sedan-Charleville à l'Hypermarché CORA à partir du 24 SEPT. 2018 de 16h à 19h.

Retrait des dossards : **Vendredi 05 et samedi 06 octobre 2018 de 10 h à 19 h**

Boutique de « Sedan-Charleville », Hypermarché CORA Villers-Semeuse.